Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA DEFENSE

DIRECTION INTERARMEES
DES RESEAUX D'INFRASTRUCTURE
ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Date : 06/10/2011

N° : 11-10/16

SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES

Approuvé par décret en date du 04 décembre 2013
Publié au JO n°0284 du 07 décembre 2013

Faisceau hertzien de : SURESNES (HAUTS-DE-SEINE) à PARIS 15E (PARIS)

Centre radioélectrique de :
SURESNES
ANFR n°092 057 0003

longitude : 002°12' 44'' E
latitude : 48°52' 24'' N
altitude : 164 mètres NGF

hauteur du support : 36 mètres hors sol
hauteur antenne : 35 mètres hors sol

Centre radioélectrique de :
PARIS 15E
ANFR n°075 057 0001

longitude : 002°16' 52'' E
latitude : 48°50' 00'' N
altitude : 32 mètres NGF

hauteur du support : 90 mètres hors sol
hauteur antenne : 88 mètres hors sol

COMMUNES SOUS SERVITUDES

DEPARTEMENT DE PARIS

75115 - PARIS-15E--ARRONDISSEMENT

75116 - PARIS-16E--ARRONDISSEMENT

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

92073 - SURESNES

AUTORITE A CONSULTER :

ESID d'Île-de-France
Base des Loges
8 avenue du président Kennedy
BP 40202
78102 ST GERMAIN-EN-LAYE CEDEX

Echelle du plan :
- longueur (X) : 10000
- hauteur (Y) : 3000

Cotes maximales (en mètres NGF) à ne pas dépasser :
NGF = Nivellement Général de la France

138
132

REMARQUE :

l'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée.

Zone spéciale de dégagement :

"à consulter seulement dans les cas où une construction déroge au décret ainsi que dans les cas douteux"
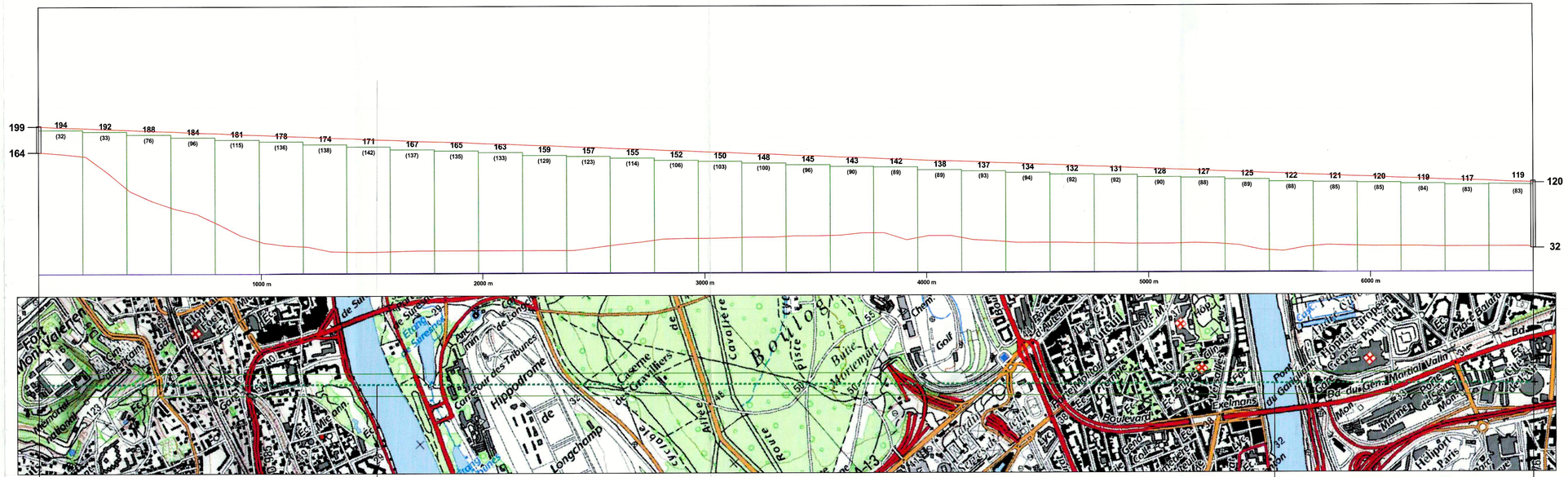
Zone spéciale de dégagement